



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022 – 18H MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie.

Absents : FOUQUE Christian (pouvoir à Valérie GARCIN), GICQUEL Mathieu (pouvoir à Romain ALLAIX), GARCIN Michel, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à Serge CHALLOT).

Secrétaire de séance : ALLAIX Romain.

Intervention, en début de séance, de la société coopérative Ener'Guil pour présenter le projet d'autoconsommation collective.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2022.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 10 novembre 2022.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Facturation des accidents de ski – Tarifs 2022-2023 du SDIS.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le Centre de Traitement des Alertes (CTA) des Hautes-Alpes peut être amené à intervenir en cas de secours sur pistes. Elle procède à la présentation des tarifs.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Approbation des tarifs de secours sur les pistes des domaines nordiques du Queyras pour la saison hivernale 2022-2023 et signature de la convention.

Madame le Maire rappelle que trois conventions sont passées annuellement entre la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte des stations de montagne du Queyras - Régie Syndicale des stations du Queyras pour le fonctionnement de l'Espace Nordique communautaire. Elle procède à la présentation des tarifs pour la réalisation des prestations sollicitées pour la saison hivernale.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Approbation des tarifs et remboursements des secours sur les pistes de ski alpin.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les communes sont autorisées à exiger des intéressés ou de leurs ayants droit, le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin et du ski de fond. Elle procède ensuite à la présentation des prestations de secours pour la saison 2022/2023.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Demande de subvention pour la requalification du garage.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter des subventions auprès des pouvoirs publics, dans le cadre de l'aménagement de l'ancien garage en un lieu de vie sociale.

L'estimation de l'opération est de 154 606.31 € HT. Le financement pourrait être assuré par la répartition suivante :

Conseil Régional PACA / Frat 1250 à hauteur de 9.70 % soit 15 000 €

Département des hautes Alpes à hauteur de 20 % soit 30 921.26 €
Etat à hauteur de 40 % soit 61 842.52 €
Le reste étant pris en charge par la commune en autofinancement.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Demande de subvention pour les cabanes dans les arbres.

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement.

Il s'agit d'offrir à la clientèle touristique une nouvelle offre de loisirs et d'hébergement qui s'inscrit dans un cadre de développement durable. Ce concept permettra de développer l'offre sur les 4 saisons de l'année.

L'estimation de l'opération est de 259 057.50 €. Le financement pourrait être assuré par la répartition suivante :

Conseil Régional PACA / Frat à hauteur de 30% soit 77 717.25 €
Département des Hautes-Alpes à hauteur de 20 % soit 51 811.50 €
Etat à hauteur de 30 % soit 77 717.25 €

Le reste étant pris en charge par la commune en autofinancement.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Demande de subvention pour les logements communaux.

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Les logements enregistrent actuellement une dépense en électricité énorme, il convient de faire des travaux et la première phase consiste à le rendre moins énergivore. Dans le cadre des travaux des logements communaux, une subvention peut être demandée.

L'estimation du projet est de 110 240.90 € HT. Le financement pourrait être assuré par l'Etat à hauteur de 30 % (DSIL) soit 33 072.27 €, par la région à hauteur de 30 % (contrat de parc) soit 33 072.27 € par le département des Hautes Alpes à hauteur de 20% soit 22 048.18 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Demande de subvention pour la restauration des passerelles – 2nd tranche.

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Il s'agit de restaurer et de permettre de conserver les passerelles et ponts des villages. Pour cela et vue le nombre important, il est nécessaire de procéder par tranche. La première tranche s'est déroulée en 2022.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre de la réhabilitation de ces ouvrages – tranche n°2.

L'estimation du projet est de 69 503 € HT. Le financement pourrait être assuré par le Conseil Régional PACA à hauteur de 40 % soit 27 801.20 €, par l'Etat à hauteur de 30 % soit 20 850.9 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Vote : Pour à l'unanimité

9/Retrait des délibérations n°83 et 98 du 6 octobre et 10 novembre 2022.

Madame le Maire expose aux membres du conseil, qu'en date du 17 novembre 2022, les services de légalité de la Préfecture demandent le retrait des délibérations n°83/2022 et 98/2022 concernant les groupements de commandes, du fait que les membres pouvant siéger à la commission d'appel d'offres doivent faire partie de la CAO communale.

Vote : Pour à l'unanimité

10/ Convention de groupement de commandes pour l'organisation des transports sanitaires des secours pour les deux saisons hivernales.

Toutes les communes du Queyras se sont accordées afin de constituer un groupement de commande à un prestataire privé commun pour assurer la réalisation des secours sur leur territoire, lors des saisons hivernales 2022/2023, 2023/2024. Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de groupement de commandes.

Vote : Pour à l'unanimité

11/ Convention de groupement de commande pour l'organisation de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison hivernale 2022-2023 et la saison estivale 2023.

Madame le Maire rappelle la mise en place d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison hivernale 2022-2023 et la saison estivale 2023. Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de groupement de commandes.

Vote : Pour à l'unanimité

12/ Attribution du marché pour l'organisation de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison hivernale 2022/2023 et la saison estivale 2023 :

Madame le Maire précise que la Commune d'Abriès-Ristolas, a été chargée de la procédure de passation et de l'exécution du marché public correspondant au nom et pour le compte des autres membres pour l'hiver 2022/2023 et l'été 2023.
Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer l'attribution du marché.

Vote : Pour à l'unanimité

13/ Attribution du marché pour l'organisation de transports sanitaires des secours pour les deux saisons hivernales.

Madame le Maire indique que l'offre de la société « Ambulances Alpine » domiciliée 16, rue de la Boiserie – 05 000 GAP a été retenue pour un montant s'élevant pour les 2 saisons hivernales à 184 700.00 €.

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- **Eclairage public :** en raison de la sobriété énergétique, l'éclairage public sera éteint la nuit de minuit à 5h du matin dès le mois de janvier pour toute la période hivernale.
- **Traversée du Queyras :** cette année elle passera dans le hameau la Rua, l'équipe organisatrice se chargera d'informer les habitants.
- **Ouverture des stations :** la commission de sécurité du domaine alpin aura lieu le vendredi 16/12 à 14h.
- **Animations :** une soirée nocturne ski alpin par semaine sera organisée le mardi pendant les vacances scolaires.
Anim'Agnel proposera chaque semaine une soirée trappeur (nouveau). L'association va mettre en place un Big Air Bag au pied des pistes, qui sera utilisé en collaboration avec l'ESF et la Régie des Remontées Mécaniques.

Fin de la séance à 19h45.

Le Maire

GARCIN Valérie

